



# COMMISSION DEPARTEMENTALE DES ARBITRES

## Procès-Verbal n°3 SAISON 2024-2025

<b>Réunion du :</b>	<b>Lundi 2 septembre 2024 à 18h30</b>
<b>Président :</b>	M. Guillaume JANIN
<b>Présents :</b>	MM Michel ALEXANDRE – José CAUDMONT – Christophe JOLY — Thierry WILLIG – Mustapha ABBOUR – Patrick FAUTRAD – Patrick LE TEXIER – Christophe RAVET – Cyrille MASSOLO - ROUSSILON Hervé Mr Fabien BONARDI (représentant du Comité Directeur) <i>Par Visioconférence :</i> Michel MOMBOISSE – Ludovic CONSTANS – Christophe COURET- Noel LANDON
<b>Excusés :</b>	MM. Georges PEZZOLI – Bernard COTY – Yann BODENES

### MODALITES DE RECOURS

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions de la Commission Départementale des Arbitres peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).  
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs ;  
L'appel est adressé à la Commission Départementale d'Appel Disciplinaire et Règlementaire par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.  
Le non-respect de ces formalités, entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (47 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond

### ORDRE DU JOUR

- *Traitement du courrier*
- *Retour sur la réunion Clubs D1-D2*
- *Point sur les effectifs*
- *Mise en place des sections et préparation de l'Assemblée Générale*

## POUR RAPPEL POUR LA SAISON 2024-2025

- Frais d'inscription de 40 euros : achat du Livre (obligatoire) et dotation d'un maillot d'échauffement noir pour tous les arbitres Départementaux et arbitres Futsal Var.
- Maillots :
  - Les Arbitres n'ayant pas acheté le maillot noir et jaune Nike lors de la saison 2023-2024 devront se doter des 5 nouveaux maillots de 2024-2025
  - Les arbitres ayant acheté le maillot noir et jaune Nike lors de la saison 2023-2024, devront se doter uniquement des 3 nouvelles couleurs (turquoise, corail et rose)

### Retour sur la Réunion Président CDA/ clubs D1, D2 :

Le Président a donné des consignes aux clubs concernant l'équipement des joueurs. Il en a profité pour dévoiler la politique technique et les attentes de la CDA pour cette nouvelle saison où l'IMAGE de l'arbitre sera la priorité.

Le sujet concernant l'absence des arbitres devant la commission de discipline a été évoqué. Le Président a confirmé que cela est inacceptable, la CDA en est consciente et sera vigilante quant aux absences.

### POINTS SUR LES EFFECTIFS :

198 arbitres sont désignables, 30 arbitres n'ont toujours pas renouvelé, et 20 arbitres sont en attente de validation du dossier médical.

### PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE :

L'assemblée générale de début de saison aura lieu le vendredi 06 septembre à la Salle RAMOS, située à La Valette du Var. Les arbitres pourront régler leurs frais de dossiers. Le nouveau règlement intérieur sera évoqué, les attentes de la CDA et la politique technique seront largement évoquées lors de cette assemblée.

### PRÉPARATION DES TESTS PHYSIQUES :

Les tests physiques auront lieu le **samedi matin 12 octobre sur 2 lieux :**

- **Stade de VIDAUBAN** pour les arbitres du Centre Var et Ouest Var
- **Stade de l'UFR STAPS de La Garde** pour les autres arbitres

- Pour les arbitres indisponible les samedis, le Dimanche matin 20 octobre aura lieu une dernière session sur un seul site qui reste à définir mais qui sera sur le secteur Toulonnais.

## COURS DE FORMATION THÉORIQUE EN CONTINUE :

- **secteur Toulon**, tous les premiers et troisièmes mercredis de chaque mois, au siège du district du var de 18h30 à 20h00.

- **secteur Fréjus**, à la base nature, tous les premiers et troisièmes mardis de chaque mois de 18h00 à 20h00.

- **secteur Brignoles**, salle du tir a l'arc complexe Vabre, tous les premiers et troisièmes mardis de chaque mois de 18h30 à 20h00.

## INFORMATIONS DIVERSES :

- Une réunion en amont de la plénière a eu lieu entre la section Formation et le Président, de même entre les responsables des désignations et le nouveau responsable des accompagnements, afin de donner une ligne directrice pour le bon déroulement de la saison.
- Le stage observateur aura lieu le vendredi 13 septembre au siège du District, les observations quant à elles débuteront à compter du 22 octobre.

## QUESTIONS DIVERSES :

Pas de questions évoquées, la prochaine réunion plénière de la CDA aura lieu le Lundi 23 octobre à 18h.

**La séance est levée à 20h30.**

---

*Prochaine réunion  
sur convocation*

**Le Président : Guillaume JANIN**